



## Tirée au sort pour être juré

Par **choco32**, le **07/11/2011** à **21:05**

Bonsoir,

Ma tante a été tirée au sort pour être juré.

Son employeur cherche par tous les moyens à l'empêcher d'y aller (elle est en Guyane et devra revenir en métropole).

Question: l'employeur a-t-il le droit de refuser le départ de l'employée dans ce cas?

Sur quel article de loi peut-elle s'appuyer pour faire taire l'employeur?

Merci pour vos réponses!

Par **corimaa**, le **07/11/2011** à **21:15**

[citation]L'employeur est dans l'obligation de libérer le salarié de ses obligations professionnelles[/citation]

<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/proces-penal-11923/jure-11933/peut-on-refuser-detre-jure-a-une-cour-dassises-20168.html>

Mais votre tante n'habite plus le département où se réunit la cour, donc elle peut ne pas s'y rendre

Par **choco32**, le **07/11/2011** à **21:23**

Merci pour votre rapidité et votre réponse.

Ma tante a sa famille ici et souhaite venir pour le procès.  
Merci encore

Par **mimi493**, le **07/11/2011** à **21:36**

Mais comment peut-elle travailler en Guyane et avoir été tirée au sort en métropole ?  
Le tirage en sort se fait sur les listes électorales et on n'a pas le droit d'être inscrit sur les listes d'une commune qu'on n'habite pas

Par **choco32**, le **07/11/2011** à **21:42**

Elle a toujours sa maison en France et est restée sur les listes électorales ici.

Par **mimi493**, le **07/11/2011** à **22:14**

Elle y paie donc la taxe d'habitation ou la taxe foncière depuis au moins 5 ans ?

Par **choco32**, le **07/11/2011** à **22:27**

oui

Merci pour votre intérêt!

Par **chris\_idv**, le **08/11/2011** à **15:22**

Bonjour,

Peut-on refuser d'être juré à une cour d'assises ?

Non. Les jurés à une cour d'assises sont tirés au sort parmi les personnes inscrites sur les listes électorales et convoqués pour une session d'assises.

[...] Il existe cependant des cas de dispense, pour les personnes remplissant une des conditions suivantes :

o être âgé de plus de 70 ans,

o **[s]avoir cessé d'habiter dans le département où se réunit la cour[/s]**

o **[s]avoir un empêchement sérieux[/s]** (maladie, **[s]impératifs professionnels[/s]** ou familiaux),

o ne pas pouvoir remplir convenablement cette responsabilité (mauvaise maîtrise de la langue française, par exemple).

Il faut faire une demande de dispense (avec justificatifs). Cette demande peut être adressée au président de la cour d'assises dès réception de la notification du préfet et au plus tard avant l'ouverture de la session d'assises.

Donc dans le cas que vous décrivez votre tante a 2 motifs différents pour demander **[s]si elle le souhaite[/s]** à être dispensée du rôle de juré d'assise (ce n'est pas à son employeur de décider pour elle):

- 1) elle n'habite plus dans le département où se réunit la cour
- 2) elle peut invoquer un empêchement professionnel qui sera attesté par son employeur

Cordialement,

Par **mimi493**, le **08/11/2011 à 15:25**

[citation]Peut-on refuser d'être juré à une cour d'assises ? [/citation]  
[fluo]souhaite venir pour le procès.[/fluo]

On a tellement l'habitude de voir des gens chercher à ne pas être juré, qu'on ne fait pas attention quand une personne dit être prête à faire des milliers de kms pour l'être :)

Par **corimaa**, le **08/11/2011 à 15:35**

[citation]Ma tante a sa famille ici et souhaite venir pour le procès[/citation]

Ben disons que le bonheur des uns fait le malheur des autres. Sa tante souhaite sûrement se faire payer un voyage gratuit, mais je dis ça comme ça car je ne sais même pas si les frais de voyage sont payés :)

En plus, faire un si long voyage pour se faire récuser... ce serait dommage !

Et puis c'est aussi une expérience à vivre j'imagine.

Par **mimi493**, le **08/11/2011 à 15:36**

[citation]Sa tante souhaite sûrement se faire payer un voyage gratuit,[/citation] ce qui

n'arrivera pas, son voyage ne sera pas remboursé.

Par **corimaa**, le **08/11/2011** à **15:51**

oui, puisqu'elle est censé habiter dans le departement, c'est evident mais je me posais quand meme la question ;) Merci Mimi :)